

Conseil municipal de BEAUFAI

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué le 11 décembre 2024 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

M. Thierry JEAN a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : MM NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, , Mme BOUTELET Martine, M.OZCAN Bulent, M. LEGEAY Grégory, M. JEAN Thierry, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory,

Absentes, excusées : Mme Estelle JANICKI

Séance ouverte à 20h00

Ordre du jour

Délibérations :

- Date cérémonie dénomination – Place Abbé Lambert-
- Convention avec la CDC pour instruction des autorisations d'urbanisme
- Participation Prévoyance

Informations :

- Taille haie parcelle ZI 12
- Compte-rendu assemblée secteur 7 TE61
- Passerelle sur le Livet

Assurance : moteur cloche église ; signalisation; parquet ;

Parcelle Maubuisson ZD 6

Délibérations :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé.

Place Abbé Lambert

Changement de dénomination de la place Saint Roch.

La délibération 2024-026 du 16 décembre 2024, acte le changement de dénomination de la Place Saint-Roch en Place de l'Abbé Lambert.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de cette nouvelle dénomination, le 8 mai 2025, une cérémonie se tienne sur cette place de Beaufai. La famille de l'Abbé Lambert et des gens de Saint-Paul seront invités, ainsi que la population de Beaufai .

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

Convention avec la CDC pour instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 26 septembre 2024, la communauté de communes des Pays de L'Aigle a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUi-H)ainsi que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Au regard de la technicité des dossiers à instruire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'affichage extérieur à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- approuve les termes de la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols et des autorisations d'affichage extérieur,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

Participation Prévoyance

De nouvelles obligations en matière de protection sociale complémentaire sont applicables au 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal met en place une participation financière de 10 € par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025 pour les agents ayant choisi de souscrire un contrat et règlement labellisé.

Taille haie parcelle ZI 12

La haie de la parcelle communale ZI 12 située en rive du chemin communal de la Cour des Bois sera taillée pour permettre la mise en place de la fibre optique. Le devis est de:1050 € ttc.

Compte-rendu assemblée secteur 7 TE61

Ce compte-rendu, rédigé par Mathieu est en pièce jointe.

Passerelle sur le Livet à Maubuisson

Après avoir débroussaillé la parcelle ZD 6 (1864 m²), le syndicat de la Rille a mis en place la nouvelle passerelle sécurisée pour traverser le Livet.

Assurances

Le moteur de la grosse cloche de l'église (suite à foudre)est pris en charge à raison de : 634,83 € pour un coût de 1500,12 €.

Les dégâts de signalisation au carrefour de la Baudrière (suite à ensilage) sont pris en charge à 100 % pour une somme de 1228,13 €.

Le parquet de la salle sera repris en totalité, le devis est de 5760 € ttc, l'assurance nous octroi dans un premier temps 5292 €, la différence de 468 € vient du fait qu'il a fallu trouver une autre entreprise que Delavallée, d'où cette plus-value de 468 € qui devrait également être prise en charge.

Parcelle Maubuisson ZD 6

Cette parcelle devra être retravaillée avant d'être enherbée, afin d'éviter la repousse de ronces, orties et autres végétaux indésirables.

FIN DE LA SÉANCE À 22H00

Le secrétaire de séance
Thierry Jean



Le Maire

Dominique NETZER

